

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Colombier, tenue exceptionnellement le 1^{er} octobre 2025 à 19h00, dû aux Élections municipales du 2 novembre prochain. La session a eu lieu, à la salle Narcisse Tremblay au bureau municipal, sous la présidence de madame la maire Claire Savard.

Présent(e)s :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Vacant		5

Absent :

Alain Gauthier	Conseiller siège	6
----------------	------------------	---

Assistait également à la session :

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---------------------------------------------

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
- 2.2 Engagement de Mme Stéphanie Brisson au poste d'entretien ménager des locaux municipaux

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de septembre 2025
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de septembre 2025
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois d'octobre 2025

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1 Acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour la première phase des travaux d'aménagement du parc de jeux dans le secteur St-Marc
- 4.2 Acceptation de la soumission d'AddÉnergie Technologies pour l'achat d'une borne électrique parc de jeux du secteur Saint-Marc

5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 5.1 Acceptation de la soumission du Groupe Worx pour l'achat de pneus pour le véhicule de l'inspecteur municipal ainsi que pour une remorque ;

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1 Acceptation de l'appel d'offres pour le déneigement des cours, secteur Sainte-Thérèse
- 6.2 Acceptation de l'appel d'offres pour le déneigement des cours, secteur Saint-Marc

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.1 Acceptation de la soumission de Lettrage Michel Labonté pour l'affiche le long de la route 138 et le chemin des Îlets-Jérémie
- 7.2 Mandat à l'agent de développement pour le dépôt d'une demande de subvention dans le fonds de résilience et de rétablissement du CISSS/MRC HCN

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9 FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Quatre membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2025-10-01-136
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2025-10-01-137
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Marcel Dumont propose que l'item « **AFFAIRES NOUVELLES** » demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2025-10-01-138
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 SEPTEMBRE 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 septembre 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-10-01-139
ENGAGEMENT DE MME STÉPHANIE BRISSON AU POSTE D'ENTRETIEN
MÉNAGER DES LOCAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Brisson occupait le poste de greffière-trésorière adjointe durant le congé de maladie de la titulaire de ce poste, Mme Nancy Paquet ;

CONSIDÉRANT QUE le retour en poste de Mme Paquet depuis le 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'entretien ménager des locaux municipaux est vacant depuis plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT QUE Mm Brisson est la candidate à ce poste vacant depuis plusieurs semaines ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte l'engagement de Mme Stéphanie Brisson à l'échelon 2 de l'échelle salariale de la Municipalité de Colombier, pour le poste d'entretien ménager des locaux municipaux.

Claire Savard, maire

2025-10-01-140
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de septembre 2025 s'élèvent à 79 979.25 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2025 soient acceptés pour un montant de 79 979.25 \$.

Claire Savard, maire

2025-10-01-141
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 6 397.95 \$ pour le mois de septembre 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de septembre 2025, pour un total de 6 397.95 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2025-10-01-142 ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'octobre 2025 énuméré ci-dessous totalise 3 427 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Dossier de nuisance	Huissier	2 000 \$
La bouffe comme maman	Reconnaissance des bénévoles et nouveaux arrivants	1 200 \$
Journal Haute-Côte-Nord	Semaine nationale des journaux	227 \$
	Total :	3 427 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2025-10-01-143 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR LA PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE JEUX DANS LE SECTEUR ST-MARC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a demandé des soumissions pour les travaux d'excavation, de drainage et de nivellement pour l'aménagement du stationnement et de l'installation de la borne de recharge électrique du parc de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté la soumission d'Excavation Durand et Fils au montant de 21 950 \$, taxes non incluses, par la résolution 2025-09-09-130. Ce montant couvre les travaux de terrassement, de drainage, de mise en place des matériaux et du nivellement du terrain, en plus des fournitures et de

l'installation d'une tranchée de drainage avec tuyau de drain enrobé de 150mm entre les 2 parties du parc de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excavation Durand et Fils inclue 2 autres composantes qui ont été omises de la résolution 2025-09-09-130. Ces composantes sont : 1) les fournitures et l'installation de 2 ponceaux d'entrée de 450mm x 9m entre le chemin à Pierre et le stationnement du parc pour un montant de 2 770 \$, taxes en sus ; et 2) les fournitures et l'installation d'une base de béton pour bornes de recharge double, au montant de 3 950 \$, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte les deux autres composantes de la soumission d'Excavation Durand et Fils, au montant de 9 720 \$, taxes non incluses ;

QUE le montant de 9 720 \$, taxes en sus, soit puisé à même les subventions de Nouveaux Horizons du gouvernement du Canada et d'Hydro-Québec pour les aménagements du parc de jeux dans le secteur St-Marc.

Claire Savard, maire

2025-10-01-144

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC POUR L'ACHAT D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DOUBLE POUR LE STATIONNEMENT DU PARC DE JEUX DANS LE SECTEUR ST-MARC

CONSIDÉRANT QU' en recevant la subvention d'Hydro-Québec pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge électrique double pour le parc St-Marc, la Municipalité s'engageait à obtenir une soumission de la compagnie AddÉnergie Technologies Inc. pour l'achat de la borne de recharge ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu la soumission d'AddÉnergie Technologies Inc. au montant de 10 135 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'AddÉnergie Technologies Inc. au montant de 10 135 \$ taxes en sus ;

QUE le montant de 10 135 \$, taxes en sus, soit puisé à même la subvention d'Hydro-Québec pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge électrique double pour le stationnement du parc de jeux dans le secteur St-Marc.

Claire Savard, maire

2025-10-01-145

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU GROUPE WORX POUR L'ACHAT DE PNEUS POUR LE VÉHICULE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL AINSI QUE POUR LA REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE les pneus du camion Dodge Ram 2023 de la Municipalité sont en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions et que deux entreprises ont répondu et déposé leur soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a remis au conseil municipal les soumissions pour analyse et qu'il a arrêté son choix sur celle de Groupe Worx portant le numéro 894 ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission propose des pneus LT275-60R20 pour le Dodge Ram, comprenant la pose et le balancement pour un montant de 1 207 \$ taxes non comprises ;

CONSIDÉRANT QUE Cette soumission propose aussi des pneus St225-75r15 pour la remorque municipale, comprenant la pose et le balancement pour un montant de 502 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la main d'œuvre pour la pose des pneus par le Groupe Worx est fixée au montant de 221.25 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Groupe Worx pour un montant total de 1 930.25 \$, taxes non comprises.

QUE que le montant soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-10-01-146
ACCEPTATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES COURS,
SECTEUR SAINTE-THÉRÈSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un appel d'offres pour le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries et portes des bâtiments municipaux du secteur Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une soumission pour cet appel d'offres soit de Gestion Rousselot Inc. au montant de 17 760 \$, taxes incluses, et ce, pour la saison 2025-2026 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE Gestion Rousselot Inc., soit engagé pour effectuer le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries, portes des bâtiments municipaux comme suit :

- Station de pompage situé au 540A, rue Principale, servitude et intérieur de la clôture ;
- Bureau municipal, situé au 568, rue Principale, et nettoyages des galeries ;
- Caserne 75 située au 111, rue Sirois, opérationnelle 24h et l'intérieur de la clôture ;
- Chemin allant au puits d'une distance de 0.3 kilomètre ;
- Maison des sports située au 551, rue Principale, et nettoyage de la galerie ;

- Stationnement du Parc des sports au 551, rue Principale ;
- Stationnement de la Maison communautaire ainsi que les galeries au 550 rue Principale ;
- Salle communautaire de Colombier situé au 525, rue Principale, ainsi que de déneiger les 3 portes ;

QUE le bris des clôtures causé par l'amoncellement de neige que l'entrepreneur pourrait pousser sur celle-ci sera défrayé par ce dernier ;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat avec Gestion Rousselot Inc., pour le déneigement des cours municipaux du secteur Ste-Thérèse au montant de 17 760 \$, taxes incluses, et ce pour la saison hivernale 2025-2026.

Claire Savard, maire

2025-10-01-147
DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES
SECTEUR SAINT-MARC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un appel d'offres pour le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries et portes des bâtiments municipaux, secteur Saint-Marc ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour la saison hivernale 2025-2026, soit de monsieur Rock Bernard au montant de 3 300 \$, taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,
 (Caroline Tremblay-Boulianne se retire de la décision)

QUE le contrat soit octroyé à monsieur Rock Bernard au montant de 3 300 \$, taxes incluses, tel que soumissionné, et ce, pour la saison hivernale 2025-2026 ;

- Au 3 chemin à Pierre, station de pompage, intérieure et extérieure de la clôture ;
- A la caserne 76 au 360 route 138 et qui doit être opérationnelle 24 h ;

QUE le bris des clôtures causé par l'amoncellement de neige que l'entrepreneur pourrait pousser sur celle-ci sera défrayé par ce dernier ;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat avec monsieur Rock Bernard pour le déneigement des cours municipales du secteur St-Marc durant la saison hivernal 2025-2026.

Claire Savard, maire

2025-10-01-148
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LETTRAGE MICHEL LABONTÉ POUR
L’AFFICHE LE LONG DE LA ROUTE 138 IDENTIFIANT
LE CHEMIN DES ILETS-JÉRÉMIE

- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire changer l'affiche le de long de la route 138 identifiant le chemin des Ilets-Jérémie ;
- CONSIDÉRANT QU' une résolution a déjà été adopté en août 2025 numéro 2025-08-12-118 qui accepte la soumission de Lettrage Michel Labonté au montant de 1 241.50 \$, taxes et livraison incluses ;
- CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-08-12-118 qui accepte la soumission no 25-198, comprend une affiche d'un côté seulement ;
- CONSIDÉRANT QU' à l'intersection de la route 138 et du chemin des Ilets-Jérémie, l'affiche doit être resto-verso, un ajout à la résolution 2025-08-12-118 doit être apporté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte le rajout au montant de 411.10 \$ sur le montant initiale, sans les taxes, soit, 1 079.80 \$, taxes en sus, pour un total révisé de 1 490.90 \$.

QUE le rajout de 411.10 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-10-01-149
MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE FONDS DE RÉSILIENCE ET DE RÉTABLISSEMENT DU CISSS/MRC HCN

CONSIDÉRANT QU' avec l'appui de la Municipalité, la Fabrique Ste-Thérèse et des artisans de Colombier sont d'accord pour offrir une journée d'activités de transmission des connaissances artisanales de Noël au sein de la communauté de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de résilience et de rétablissement du CISSS/MRCHCN offre du financement pour des activités communautaires, jusqu'à maximum de 1 000 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal mandate l'agent de développement de la Municipalité, Jean-Michel Catta, a déposé une demande d'aide financière au Fonds de résilience et de rétablissement du CISSS/MRCHCN pour la tenue de cette activité, et à ce qu'il soit autorisé à signer les documents requis et à faire la reddition de compte, si la subvention était accordée à la Municipalité.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne assistait à la séance ordinaire.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marcel Dumont propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 23 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.